s'agirait donc pour lui de se ménager ce concours. Mais comment ? Peut-être, en lisant entre les lignes des articles que M. Ranc et M. C. Laurent dans le *Paris* consacre aujourd'hui, dans le *Matin* de ce soir, au rappel du décret d'expulsion du duc d'Aumale, serait-on sur la trace des concessions que le président du conseil pourrait bien faire aux droites pour prévenir toute hostilité de parti pris de leur part ? Mais vous penserez sans doute, comme du reste beaucoup de bons esprits ici, que le sujet est trop délicat pour qu'il soit opportun d'y insister aujourd'hui.

En tout cas, ce qu'il est intéressant de constater à l'heure actuelle, c'est que la discussion du budget de 1888 sera passablement longue et difficile et que le cabinet Tirard y jouera son existence.

Aujourd'hui ont commencé les réceptions ministérielles de la nouvelle année. Les discours échangés à cette occasion n'offrant rien de particulièrement intéressant, je ne vous en parle que pour relever la déclaration faite par M. Fallières, ministre de la justice, à M. Périvier, le premier président de la cour d'appel de Paris, qui avait fait allusion, dans son allocution, au projet prêté au Garde des Sceaux de vouloir abaisser la limite d'âge pour la retraite des magistrats de première instance et d'appel. M. Fallières a dit fort nettement qu'il n'avait jamais eu pareille pensée. Voilà qui doit rassurer les magistrats intéressés, au moins tant que M. Fallières sera ministre de la justice ; mais qui leur garantit, par ce temps d'instabilité ministérielle, que le successeur du Garde des Sceaux actuel sera dans les mêmes idées?

Il n'y a pas, en effet, à s'y tromper, c'est dans les bureaux de l'hôtel de la place Vendôme qu'a pris naissance le projet d'abaissement de la limite d'âge que M. Mazeau, en grand innocent qu'il était, s'était approprié, sans autrement songer à mal; et, il y a toute apparence que l'auteur de ce projet en saisira le futur ministre de la justice, en espérant qu'il se montrera de meilleure composition que M. Fallières. En vain objecterait-on que la Chambre y opposerait quelque résistance. Il faut bien mal connaître la soif des nouvelles places à pourvoir, pour admettre un seul instant cette hypothèse.

Avant de recevoir les magistrats, M. Fallières avait donné audience à MM. Basly, Camélinat, Boyer, Gaillard, Milleran et Michelin venus pour insister auprès du ministre de la justice, en faveur de la grâce des mineurs de Decazeville et de Montceau-les-Mines.

M. Fallières a donné bon espoir aux députés intransigeants. Cependant, par des raisons faciles à comprendre et que je vous ai exposées dans une de mes dernières lettres, raisons qui se rattachent à la concentration républicaine, en vue des élections du 5 janvier, il faut croire que la grâce n'interviendra qu'après ces élections.

On annonce, à la dernière heure, que M. Crispi a signé ce matin, avec M. de Mouy, un protocole qui proroge jusqu'au 1er mars prochain notre traité de commerce avec l'Italie.

Le *Temps* assure, ce soir, qu'il n'est pas exact que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie aient donné leur adhésion à la convention franco-anglaise pour le canal de Suez.

Croyez-vous à la guerre immédiate, demandait hier, un reporter du *Soleil* à M. Gladstone de passage à Paris?

Il fait trop froid pour songer, en ce moment, à la guerre, a répondu l'ancien premier ministre d'Angleterre ; dans trois mois il sera temps de penser aux éventualités de guerre.

Cette réponse frappée au coin du bon sens n'empêche pas les polémiques de continuer entre les journaux allemands, autrichiens et russes, sans pouvoir aboutir à rien qu'à un échange de nouvelles contradictoires et d'articles relevant plus ou moins de la fantaisie. C'est ainsi que les informations accréditées hier, au sujet d'une mission politique dont aurait été chargé lord Randolph Churchill, sont démenties aujourd'hui. M. Gladstone a déclaré, hier, catégoriquement au rédacteur du *Soleil*, qu'il ne croyait pas le moins du monde à cette mission.

D'autre part, le *Fremdenblatt* de Vienne, déclare qu'il n'est pas exact que l'archiduc Charles-Louis doive aller à St-Pétersbourg. Le journal officieux ajoute, à cette occasion, que jamais dans les cercles compétents de Vienne on n'a songé à aucune mission exceptionnelle. Cependant les conférences militaires se succèdent au palais de la Hofburg, et on affecte, à Berlin surtout, d'y rattacher une grande importance à cause du secret dont elles sont l'objet.

Ce qui semble résulter de plus clair des articles publiés, à ce sujet, par les officieux autrichiens et allemands, c'est qu'à Vienne et à Berlin on a un intérêt quelconque à assombrir la situation et à faire croire à des intentions très belliqueuses. Au fond, il est tout à fait invraisemblable qu'aucun des deux cabinets songe sérieusement à provoquer la Russie en ce moment. Ces bruits de guerre persistant paraissent, jusqu'à plus ample informé, avoir tout uniment le caractère d'une manœuvre diplomatique destinée à influencer le czar. Quoi qu'il en soit, il convient de prendre son parti de la situation actuelle, au sujet de laquelle il n'interviendra guère de solution avant les mois de mars ou d'avril prochain.

La Bourse a été ferme au début sur l'amélioration des marchés allemands, mais vers 2 heures le bruit : 1° d'un échec à Massouah subi par les Italiens; 2° de la retraite de M. de Kalnoky, qui serait remplacé par le comte Andrassy et 3° d'une révolution en Serbie, ont déterminé un mouvement de recul qui a fait perdre au 3 0/0 10 centimes en plus de l'avance qu'il avait acquis au début. Il clôture à 81.07, soit en baisse de 10 cent. Les affaires ont été assez limitées.

REVUE DE LA PRESSE

La question soulevée par les *Débats* — la rentrée en France de M. le duc d'Aumale — est discutée aujourd'hui par presque tous les journaux :

« L'armée était sa famille, dit la *Liberté*, on l'en a violemment chassé. Au lieu de tenir compte de l'exaltation patriotique d'un soldat qui comptait se vouer jusqu'à son dernier jour, à la défense de la patrie, on a répondu par la proscription ; c'était plus qu'un tort, c'était une faute.

» Les torts étaient réciproques, mais un gouvernement doit rester au-dessus des sentiments personnels. M. Grévy n'est plus chef de l'Etat. Son successeur s'honorerait en effaçant la trace d'un incident fâcheux ; il montrerait ainsi que la République se sent assez forte et assez généreuse pour renoncer — elle le peut sans danger — aux lois d'ostracisme.

» Si le duc d'Aumale rentre en France, il est hors de doute que ce ne sera pas un conspirateur ; suivant le mot célèbre de la Restauration : « ce ne sera qu'un Français de plus. »

Le duc, dit le *Paris*, a une attitude correcte et son ambition paraît être de rester officier au service de la France en cas de guerre contre l'Allemagne. Mais il y a la lettre la fameuse lettre :

« C'est à la suite de la publication de cette lettre qu'il a été banni; c'est un acte de soumission annulant cette lettre qui seul pourrait justifier son retour.

» Personne au monde ne trouvera jamais rien de déshonorant dans l'acte d'un Français qui, pour revoir la France et pour reconquérir le droit de vivre sur le sol bien aimé de sa patrie, se soumet respectueusement aux ordres du gouvernement qu'elle entend conserver et qu'elle appuie de ses suffrages.

» Il n'est qu'un moyen d'obtenir la clémence de la République, c'est de témoigner enfin de son respect pour elle. »

Ainsi s'exprime M. Ch. Laurent.

Voici maintenant ce que dit M. Ranc dans le *Matin* :

« S'il plaisait à M. Carnot de rapporter le décret signé par M. Jules Grévy, je ne l'accuserais pas de faire des avances à l'orléanisme. M. le duc d'Aumale assisterait à la prochaine séance de l'Académie que je ne verrais pas la République en péril.

» Mais il reste la lettre, cette lettre qui constitue une offense au premier magistrat de la République, un outrage au gouvernement républicain. Les *Débats* disent que c'est là un incident d'une importance secondaire et dont le souvenir est depuis longtemps effacé. Ils en parlent bien à leur aise. En tout cas, ce n'est pas au gouvernement de prendre les devants. Les amis de M. le duc d'Aumale souhaitent que le décret d'expulsion qui l'a frappé soit retiré. Eh bien! que l'oncle de M. le comte de Paris commence! Qu'il retire sa lettre !»

De son coté, l'*Intransigeant* écrit :

« Il paraît que, pour les étrennes du duc d'Aumale, les conservateurs voudraient qu'on l'autorisât à rentrer en France. Que le duc soit à Paris ou ailleurs, nous ne nous en préoccupons guère. Ce qui nous étonne, c'est l'incroyable abâtardissement de nos hommes politiques : lorsque, par hasard, ils ont pris une mesure ayant une apparence républicaine, ils ne se déclarent satisfaits que quand ils l'ont rapportée.

» Si on voulait le laisser revenir, il était infiniment plus simple de ne pas l'expulser. Maintenant qu'il est à l'étranger, lui rouvrir nos frontières équivaudrait à des excuses. Ou il est dangereux ou il ne l'est pas, et on n'a pu l'envoyer en exil que s'il l'était. »

Le *Soleil*, qui n'avait pas encore fait connaître son avis, publie un article de son directeur, M. Edouard Hervé, qui sera sans doute fort attaqué :

« Nous avons reproduit, sans en supprimer une ligne et sans y ajouter une réflexion, l'article du *Journal des Débats* qui réclamait l'abrogation de la scandaleuse mesure par laquelle le duc d'Aumale a été frappé de bannissement.

» Les raisons données dans cet article auraient dû faire impression sur les républicains. En effet, on n'invoquait pas seulement la justice, dont ils se soucient peu : on faisait appel à leur intérêt.

» Ils ne l'ont pas compris : les plus modérés d'entre eux, ceux mêmes qui ont naguère combattu la loi d'exil, comme M. Charles Laurent, rédacteur en chef du *Paris*, déclarent que le duc d'Aumale ne peut pas être autorisé à rentrer en France à moins qu'il ne témoigne de son respect pour la République.

» J'ignorais que le respect de la République fût une condition imposée à un Français pour avoir le droit de vivre en France. D'autre part, je ne m'attendais pas qu'on accusât le duc d'Aumale d'avoir manqué à cette condition.

Je ne connais, en effet, à ce grand esprit et à ce noble caractère qu'une *faiblesse, une seule*; et c'est précisément d'avoir toujours été trop indulgent pour la République.

» Je ne le lui reproche pas. Je trouve au contraire qu'il y a là de sa part quelque chose de généreux et de touchant.

» Ceci dit, je maintiens que l'idée de bannir tous ceux qui ne respectent pas la République, passe les limites de l'extravagance.

» Nous sommes, en France, des milliers et des centaines de milliers qui non-seulement ne respectons pas la république, mais qui la méprisons.

» Nous la méprisons, parce qu'elle est méprisable, parce qu'elle viole cyniquement la justice, parce qu'elle corrompt le pays, parce qu'elle lui communique la honteuse maladie dont elle-même est atteinte : la vénalité.

» Il faudrait donc bannir non-seulement les trois quarts des conservateurs; mais il faudrait bannir même des républicains qui ont flétri, dans leurs journaux, les turpitudes du régime actuel.

» Si vous voulez que la République soit respectée, commencez par la rendre respectable, commencez par la respecter vous-mêmes. »

G. GLANEY.

LE PROSCRIT DE BRUXELLES

Mercredi, à Bruxelles, la députation envoyée par l'Institut a été reçue par Mgr le duc d'Aumale et lui a fait hommage de la médaille commémorative destinée à perpétuer le souvenir de la magnifique donation que le prince a faite à la France. Dans les paroles échangées, il y a eu d'un côté l'expression à la fois respectueuse et cordiale des regrets que fait éprouver à l'Institut l'absence d'un de ses membres les plus illustres et les plus aimés, et de l'autre une émotion à peine contenue, où se laissaient voir toutes les tristesses, toutes les souffrances de l'exil.

Celui qui fut, qui est, et qui restera dans l'histoire, en dépit de toutes les mesures odieuses dont on l'a frappé, le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale, a répondu au décret d'exil en donnant Chantilly à la France représentée par l'Institut. Au lendemain des lois de proscription, nous avions assisté à un nouveau débordement d'injures et de calomnies contre ces princes qui avaient simplement repris en 1871 ce qui restait de leurs biens invendus après une confiscation que dans les débats qui eurent lieu à l'Assemblée nationale pas une voix — pas une — n'avait essayé de justifier. Quelle réplique à ces injures et à ces calomnies dans l'acte de munificence vraiment royale qui a doté le pays d'une fortune comprenant de si nombreux et si inappréciables trésors que nul encore n'a pu en fixer la valeur !

A ceux qui ont gardé quelque souci de notre honneur national, le récit de ce qui se passait vendredi à Bruxelles rappellera toutes les grandes iniquités commises et les noms de ces glorieux soldats de la France auxquels on a osé enlever leurs grades. Dégradé l'amiral de Joinville, l'intrépide qui prit Saint-Jean-d'Ulloa, força les portes de la Vera-Cruz, s'empara de Mogador et est resté une des plus belles figures de la marine française ! Dégradé le colonel duc de Chartres! la légende de Robert le Fort — une vraie et saisissante légende celle-là — importunait nos maitres. Dégradé le général duc d'Aumale, le vainqueur des bords de la Chiffa, des combats d'Affroan, du col de la Mouzaïa, de la plaine du Chelif, le fou héroïque dont Charras disait au lendemain de la prise de la Smala « qu'il avait le diable dans le » le ventre ».

Et pour celui-là il n'a pas suffi de la radiation des cadres de cette armée qui était si fière de lui ; à cette suprême douleur ils ont encore ajouté l'exil ! Quel était son crime ? On l'avait vu en 1870 offrir — inutilement — au gouvernement de l'empire son épée et son courage pour défendre le sol de la patrie. Qu'avait-il fait depuis sa rentrée en France ? Un jour, il fut appelé à présider le conseil de guerre qui jugeait le maréchal Bazaine. Par un de ces revirements de fortune qui ne peuvent se produire que dans un pays livré tous les vingt ans aux hasards d'une révolution, un maréchal de l'empereur, comblé de faveurs par Napoléon III, comparaissait comme accusé devant un de ces princes de la maison d'Orléans.

Pour un esprit de trempe ordinaire, il y aurait eu là une situation périlleuse; pour le général duc d'Aumale, elle ne fit que mettre en relief, avec l'intelligence la plus haute, la courtoisie du gentilhomme, la bonne grâce du prince, et par-dessus tout la fierté indignée du patriote. En un moment où le maréchal Bazaine racontait ses angoisses lorsqu'il avait appris qu'à Paris tout s'était effondré, qu'il n'y avait plus ni empereur ni gouvernement, « Il y avait la France, » répliqua le duc d'Aumale. Et devant cette simple parole partie du fond du cœur avec un élan irrésistible, il y eut dans l'auditoire un long frémissement. Il nous semble l'entendre encore !

Ce que Mgr le duc d'Aumale a fait depuis 1871? Placé à la tête d'un corps d'armée, il y déploya d'un aveu unanime toutes les ressources qu'exige un grand commandement. Membre du conseil supérieur de la *guerre*, il y montrait une supériorité de vues reconnue par tous, et celui qui écrit ces lignes a plusieurs fois entendu un illustre maréchal — dont la fidélité à l'empire tombé rehaussait encore le témoignage qu'il rendait au duc d'Aumale — dire de lui qu'il était le meilleur parmi les meilleurs.

Quel a donc été le crime de celui que la députation de l'Institut a dû aller chercher sur la terre étrangère pour lui apporter l'hommage de sa reconnaissance ? Son crime ? Le jour où il fut rayé des cadres de l'armée, il osa adresser à M. le président de la République une protestation *indignée*. Cette lettre, où dans un superbe langage se montraient à la fois le Français, le soldat et le prince, fut considérée par M. le président de la République comme une offense envers sa personne, et c'est par un décret d'exil qu'il vengea sa dignité méconnue.

Ce président de la République, auquel le général duc d'Aumale n'avait pas témoigné un respect suffisant, se nommait M. Jules Grévy. On l'appelait en ce temps-là l'austère M. Grévy, le vénérable M. Grévy. Un an s'était à peine écoulé, et il était contraint et forcé de quitter le palais de l'Elysée, conspué, méprisé, abandonné par tous !

C'est pour n'avoir pas montré assez de considération à M. J. Grévy que le général duc d'Aumale fut proscrit. Et la proscription dure encore ! Que la France juge.

(*Moniteur*) O. DEPEYRE.

NOUVELLES DU JOUR

L'interpellation de Lamarzelle

Paris, 30 déc., 10 h. 53. — Dans le conseil de mardi, les ministres examineront la réponse à faire à l'interpellation de M. de Lamarzelle.

Le *Courrier du soir* assure que le gouvernement est décidé à prendre position contre les empiètements et les illégalités du conseil municipal.

Promotions dans la marine

Paris, 30 décembre, 10 h. 53. — L'*Officiel* publie les nominations et promotions suivantes dans le personnel de la marine.

M. le vice-amiral Martin, est promu grand officier de la Légion d'honneur.

Sont promus commandeurs: MM. les contre-amiraux Michaud et Bigret, le capitaine de vaisseau Prost et M. Du Pont, lieutenant-colonel d'artillerie.

Sont promus capitaines de frégates : MM. Esnault, Regnault, Magnon, Pujo, Boutet, Proutet, Remboux, Schiemberger, Jauréguiberry et Lacourne.

Lieutenant de vaisseau : M. Bliard.

Commissaire de la marine : M. Forné.

Médecin en chef : M. Albaret.

Lieutenants colonels dans l'infanterie de marine : MM. Lacroix et Du Tech, chefs de bataillon.

Deux femmes décorées

Paris, 30 décembre. — M. le président de la République a tenu, à l'occasion de la nouvelle année, à visiter les vieillards et infirmes de la Salpêtrière, et les malades militaires du Val-de-Grâce. Il était accompagné des généraux Logerot, Saussier et Brugère.

M. Carnot a remis la croix de la Légion d'honneur à la supérieure du Val-de-Grâce, ayant 51 ans de service; et Mlle Nicole, surveillante à la Salpêtrière depuis 35 ans, qui a obtenu récemment le prix de vertu.

Un indice pacifique

On télégraphie de St-Pétersbourg, au *Temps*, qu'on cite comme un symptôme pacifique que le ministre de la guerre, le général Wannofki, n'a pu obtenir du ministre des finances un crédit de 15 millions de roubles.

Le conflit entre les deux ministres a été porté devant le Czar qui a donné raison au ministre des finances.

Lettre de M. de Bismarck au Pape

Rome, 30 décembre. — On assure que l'évêque de Breslau est porteur d'une lettre de félicitations de M. de Bismarck à Léon XIII.

Une nouvelle encyclique

Rome, 30 décembre. — Le *Moniteur de Rome* publie le texte de l'Encyclique que N. T. S. P. le Pape Léon XIII vient d'adresser aux évêques de Bavière.

Dans cette Encyclique, le Souverain-Pontife insiste sur l'importance de la formation du clergé; il réclame dans ce but, pour l'Eglise, la liberté entière, afin qu'elle puisse développer la culture théologique et philosophique du clergé de manière à le mettre en mesure de combattre utilement, sous la direction de l'Episcopat et avec une entière soumission au Pape, toutes les erreurs.

Il insiste également sur le double devoir du clergé : respecter l'autorité civile, mais résister quand les droits de l'Eglise sont attaqués ou violés.

Le Pape condamne les écoles sans Dieu, dont les parents ont le devoir absolu d'éloigner leurs enfants, invoquant à ce point de vue l'intérêt social. Il prémunit les fidèles contre les perfidies de la Franc-Maçonnerie et termine en revendiquant, dans un admirable langage, la liberté de l'Eglise et les droits si magistralement définis dans l'Encyclique *Immortale Dei*.

La laïcisation à Paris

Paris, 30 décembre. — Sur une proposition de M. Edgar Monteil, amendée par M. Daumas, le Conseil municipal a décidé la laïcisation de toutes les maisons de secours de la capitale.

Cette mesure a été appliquée aujourd'hui, pour la première fois, dans le 14e arrondissement. Les sœurs de St-Vincent-de-Paul qui, depuis quarante ans, ont desservi le bureau de bienfaisance, ont été expulsées ce matin.

Depuis hier, elles ont reçu la visite de M. Lazies, maire, des membres du bureau de bienfaisance et d'un grand nombre d'habitants.

Ce matin, c'était une procession de pauvres, qui se sont rendus place de la mairie pour remercier les Sœurs du zèle et du dévouement qu'elles ont mis à remplir leurs délicates fonctions.

A huit heures, un incident s'est produit : une vieille femme, âgée de 80 ans, demeurant avenue du Maine, s'est présentée au bureau de bienfaisance et, tout en sanglotant, a présenté à la sœur Stéphanie, un bouquet de fleurs en disant : « Depuis longtemps, ma sœur, je viens vous souhaiter le nouvel an; cette année, c'est pour la dernière fois. Veuillez accepter ce bouquet en souvenir d'une éternelle reconnaissance. »

Trois sœurs sont parties pour Constantinople; les autres sont rentrées à la maison-mère, rue du Bac.

Demain, la laïcisation des hôpitaux St-Louis et de la Charité sera un fait accompli.

Les sœurs de St-Vincent de Paul quitteront ces établissements hospitaliers dans la journée.

Les policiers prussiens en Suisse

Genève, 30 décembre. — M. Fischer, le chef de police de Zurich continue son enquête avec énergie et sans tenir compte de certaines influences que l'on a essayé de faire jouer pour obtenir l'avortement du procès intenté contre Haupt et Schrœder.

Ces mêmes influences, comme on sait, ont réussi à faire évader l'ex-capitaine Ehrenberg, qui faisait partie de la bande des agents prussiens.

Quant à l'enquête, elle se base non seulement sur des aveux et des dépositions, mais sur des documents nombreux et concluants.

Un des plus importants de ces documents est le bulletin d'expédition accompagnant la caisse de dynamite.

Ce bulletin porte le timbre de Berlin et la date de l'an 1884. La date du mois et du jour est marquée par une fraction 15/II (15 février); le dénominateur est en chiffres romains.

Tout indique que la caisse a été régulièrement délivrée par l'administration de l'usine impériale et royale allemande d'Opdalen.

On l'a expédiée d'Opdalen à Berlin, de Berlin à la frontière suisse, toujours en observant les règlements rigoureux prescrits en Allemagne pour le transport des matières explosibles.

La signature C a été comparée avec celle des lettres provenant de M. Krueger. Point de doute : la lettre C sur le bulletin d'expédition est de la main de M. Krueger.

A la caisse de dynamite envoyée de Berlin étaient joints une centaine d'exemplaires des manifestes hectographiés. L'encre est celle qui est en usage pour les hectographes du bureau de « Molkenmarkt » (préfecture de police) de Berlin.

Quant aux autres documents, ils se composent des minutes de quelques lettres originales et de lettres photographiées.

Ce dernier détail demande quelques explications.

Il est de règle absolue dans la police prussienne que tout agent doit renvoyer immédiatement la lettre qu'il reçoit de son supérieur hiérarchique.

Mais comme tout agent se voit toujours sous le coup d'être renié chassé ou même sacrifié — ceci étant dans la tradition de la police prussienne — certains agents ont la précaution de photographier leurs lettres avant de les renvoyer, afin d'avoir un dossier qu'ils puissent exploiter en cas de disgrâce.

C'était le procédé de l'agent Wolff à Hambourg, qui a essayé de faire du chantage contre le préfet de police de Berlin, M. von Wurmb.

Un détail encore : le prédécesseur de Haupt, à Genève, était le nommé « Max Trautner » qui, en 1880, a reçu la mission d'aller à Bruxelles.

Incendie de la maison centrale de Nimes

Nimes, 30 décembre. — Un incendie terrible vient de détruire la maison centrale de Nimes.

L'incendie a pris naissance dans l'atelier aux chaises, qui devint rapidement la proie des flammes.

La promptitude des secours a permis de préserver l'usine à gaz voisine.

A deux heures du matin, le feu, privé d'aliment, s'est éteint. Tout danger avait disparu.

Les dégâts sont purement matériels; ils ne sont pas encore évalués.

Les causes du sinistre sont encore inconnues. Une enquête ouverte.

Les postes avaient été doublés pour empêcher toute tentative d'évasion.

L'affaire Wilson

Paris, 30 décembre. — M. Vignaud, juge d'instruction, a eu hier, avec le procureur de la République, M. Bernard, deux longs entretiens au cours desquels il lui a fait connaître le résultat de son enquête.

M. Bernard prendra d'ici à quelques jours des réquisitions sur lesquelles M. Vignaud statuera d'une façon définitive, soit en rendant une ordonnance de non lieu, soit en renvoyant les inculpés devant le tribunal correctionnel. C'est ce dernier cas qui est le plus probable.

Toutefois, il faut constater que les charges qui, au début de l'instruction, pesaient sur les trois prévenus, ont beaucoup perdu de leur gravité. Dans l'accomplissement de la plupart des faits qui leur sont reprochés, les inculpés n'ont été que des instruments. Ribeaudau notamment n'a été que l'agent direct de M. Wilson.

Le traité de commerce franco-roumain

La Chambre roumaine a voté une loi autorisant le gouvernement à proroger jusqu'au 1er juillet 1888 le traité de commerce entre la France et la Roumanie.

Un combat près de Souakim. — Nombreux rebelles tués

Souakim, 30 décembre.—Un détachement composé d'alliés et d'indigènes a surpris, la nuit dernière, une troupe de rebelles près de Tamaï; un grand nombre de rebelles ont été tués, et deux cents chameaux et environ mille autres animaux ont été capturés.

Les Amarars ont combattu au nord de Souakim et ont complètement défait les rebelles, qui ont été repoussés jusqu'à Handoub.

Des bandes de rebelles essaient chaque jour de s'approcher de Souakim pour enlever du bétail ; mais les canons des navires les tiennent à distance.

La corvette anglaise le *Racer* tire en ce moment sur les rebelles.

Un scandale à Cork

Cork, 30 décembre. — Le major Roberts, gouverneur de la prison de Cork, est accusé d'avoir outragé trois jeunes filles âgées de moins de 13 ans. La police ayant refusé de poursuivre le coupable, le lord-maire a convoqué un meeting des magistrats de la ville de Cork pour examiner l'affaire qui cause un affreux scandale.

La question du Maroc. — Une conférence à Madrid

Madrid, 30 décembre. — La réunion d'une conférence à Madrid au sujet du Maroc est décidée.

Le gouvernement, après avoir reçu l'adhésion officieuse des puissances signataires du traité de 1880, vient de lancer les invitations officielles.

Le programme de la conférence consistera principalement dans le règlement du droit de protection des indigènes par les consuls étrangers, droit dont l'exercice a donné lieu à de graves abus.

Un bon point au général Faidherbe

La place de surintendante de la maison de St-Denis était depuis longtemps vacante, et la veuve de Paul Bert avait eu idée de se mettre sur les rangs. La bande des francs-maçons, qui appuyait sa candidature, alléguait la nécessité de mettre cette dame à l'abri du besoin, feignant d'oublier que M. Bert avait eu soin de se faire allouer des appointements formidables et de s'assurer à diverses compagnies pour des sommes colossales.

Le général Faidherbe, qui a su défendre avec énergie les maisons de la Légion d'honneur contre les sous-vétérinaires de la Chambre, ici encore a tenu bon, et au lieu de la veuve de M. Bert, il a nommé une ancienne élève de St Denis, qui a passé sa vie dans cette maison et saura y maintenir les traditions qui en font le glorieux asile des enfants de nos braves.

Cela est d'autant plus à propos que cette pauvre Légion d'honneur en voit de rudes, aujourd'hui qu'il est prouvé que depuis longtemps, grâce à un abominable gredin qui trouvait plus haut que lui des complices, la récompense promise à la vertu, au courage ou au talent, était vendue comme une denrée et était côtée sur le marché.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(*Reproduction interdite*)

Revue de l'année 1887

ROUBAIX-TOURCOING, 31 décembre 1887.

L'année 1887, qui finit, sera classée, pour les résultats généraux qu'elle a donnés, parmi les années médiocres.

Succédant à 1886, qui avait été témoin d'une activité extraordinaire, elle subissait les conséquences d'une production excessive, telle qu'on n'avait jamais vue jusqu'alors.

La situation des affaires a été, durant presque toute l'année, fort indécise : l'animation se produisait dès que la consommation opérait, mais le mouvement était de peu de durée et on retombait promptement dans le calme plat.

Les cours des laines étaient soumis à de semblables oscillations : se raffermissant lors de la demande, ils retombaient dès que la mévente arrivait ; toutefois, ils n'ont pas éprouvé de variations très brusques ; nous n'avons pas eu à enregistrer ces soubresauts toujours nuisibles et qui se sont trop souvent produits ici, au détriment de nos industriels et commerçants.

La cause en est, peut-être, à l'intervention à peu près nulle de la spéculation : et c'est là un résultat satisfaisant, car nous atteignons ainsi l'époque des arrivages de nouvelles laines, avec un stock allégé par la consommation, ce qui laisse supposer, à bon droit, que la situation commerciale de nos places est très saine.

La première quinzaine de janvier a été fort animée ; la reprise survenue dans les derniers jours de 1886, s'était accentuée : mais le mouvement dura peu et dans les mois de février et mars, c'est le calme qui a dominé, sans que les cours en soient cependant sensiblement affectés.

En avril, la menace de complications politiques et la faiblesse qui se produisait à l'ouverture des ventes de laines à Anvers exerçaient une influence fâcheuse sur la situation

Une détente se faisait sentir, dès les premiers jours de mai, et, à la suite d'achats importants faits par les Américains en tissus de Reims. il se traitait ici des fortes quantités de peignés fins pour Reims et pour Fourmies.

Les affaires éprouvaient un nouveau ralentissement dans la seconde quinzaine de mai, et en juin, des ordres en beiges pris par la fabrique pour l'Angleterre amènent de la hausse sur le prix de la laine ; mais bientôt le malaise reparaît et se traduit par des cours assez faibles, malgré la bonne tenue du marché de Londres.

L'accalmie persiste, pendant tout le mois de juillet, et la baisse survenue à Anvers, aux ventes d'août, rend la situation plus tendue.

La fin août et le commencement de septembre voient les affaires s'améliorer un peu pour retomber ensuite dans un calme presqu'ininterrompu, jusqu'aux derniers jours d'octobre où la consommation, ayant des ordres à couvrir, a donné un nouvel élan.

Pendant le mois de novembre, les transactions ont été strictement limitées aux besoins immédiats. Enfin nous avons constaté en décembre une nouvelle reprise d'affaires, qui a agi favorablement sur les cours et qui clôture l'année dans les conditions aussi bonnes que possible.

Telle a été en résumé la situation de nos places en 1887.

Tissus.— De toutes les industries, la fabrication de tissus a été la plus favorisée. Sans avoir obtenu la marche extraordinairement active de 1886, la fabrique roubaisienne est restée, pendant toute cette année, dans une situation relativement bonne, malgré quelques chômages partiels et momentanés dûs à un déficit de production des genres classiques.

Les tissus unis ont été un peu délaissés, à la suite de la surproduction de 1886, mais les articles fantaisies ont conservé leur vogue habituelle et, dans ces genres, Roubaix maintient toujours sa prépondérance bien justifiée, pour le bon goût qui préside à sa fabrication. Les beiges se sont commissionnés très largement pour l'Angleterre. — En résumé, année satisfaisante.

Laines brutes.— Il s'est incontestablement consommé moins de laines brutes qu'en 1886; nous en trouvons la preuve dans le chômage partiel qui, depuis quelque temps, affecte nos peigneurs forcés de suspendre le travail de nuit.

Un fait important à signaler pour cette année, c'est la création à Anvers et au Havre des marchés à terme, innovation contre laquelle nous ne cesserons de nous élever, comme préjudiciable aux intérêts bien compris des négociants de notre place.

L'année qui va s'ouvrir, verra probablement l'installation ici des ventes publiques des laines d'importation directe. C'est un vœu que nous formulons bien sincèrement et c'est la meilleure réponse à faire aux spéculations aléatoires qui ont vu le jour au Hâvre et à Anvers.

Peignés. — Les transactions en 1887 n'ont pas manqué d'importance, sans cependant avoir atteint les chiffres de l'année précédente, mais, ainsi que nous le disions plus haut, la consommation seule a opéré dans une large mesure. Quant aux cours ils ont éprouvé quelques fluctuations que nous relèverons dans un article spécial. Ce qu'il faut constater, c'est qu'il a été difficile, aux producteurs, d'établir un équilibre parfait entre leurs prix de vente et les cours de la matière brute.

Blousses. — L'article a eu un mouvement assez régulier d'affaires, pendant presque toute l'année, sans variations bien grandes dans les cours.

Déchets. — Nos ventes publiques ont donné de bons résultats pour les fabricants, qui ont trouvé le plus souvent des prix très rémunérateurs pour leurs déchets. Nous aurons l'occasion de revenir aussi sur les cours pratiqués aux différentes époques de cette année.

J. P.

Laines

ANVERS, 30 décembre.

Il a été vendu 25 balles de laine de La Plata, suint.

LE HAVRE, 31 décembre, 9 h. 45 matin.

(*Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy*)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 369 balles de laine de Buenos-Ayres.

Ventes : 22 balles de Montevideo.

Expédition : 174 balles de Buenos-Ayres.

Stock : 2,098 balles de Buenos-Ayres ; 1,181 b. de Montevideo ; 629 b. du Chili ; 6,433 b. d'Espagne ; 5,636 b. de Russie ; 1,619 b. d'Algérie ; 66 b. de Rio-Grande ; 84 b. de Salonique ; 451 b. de Smyrne ; 125 b. des Indes et 304 b. de poils de chameaux.

LIVERPOOL, 30 décembre.

Laines des Indes. — Arrivages depuis la dernière série 11.798 ; anciennes existences tenues par les importateurs 1.650 b. ; anciennes existences en secondes mains, environ 3.000 b., total 16.440 b.

Le marché aux laines indigènes continuent ferme.

Sur place les affaires en détail en provenances étrangères ne suffisent guère à faire cours, mais la position reste assez favorable.

Pour les enchères la quantité disponible de laines des Indes s'élèvera probablement à près de 21.000 b.

RONALD FILS et Cie.

PORT-ELIZABETH, 3 décembre.

La huitaine sous revue a débuté calme et avec peu d'affaires ; plus tard, sous l'influence des avis plus favorables de Londres, il s'est manifesté une demande active, qui a provoqué des transactions passablement importantes sur la base des cours antérieurs. En Uitenhage snow white les qualités supérieures ont été particulièrement recherchées, mais ces laines ont été difficilement obtenables. Une partie de circa 70 b. laine fort bulky et saine, mais très bien lavée, a obtenu le prix de fantaisie de 13 3/4d. Sous main on a payé pour un petit lot, lavé deux fois, laine très seche 13 1/4d et pour quelques balles extra sup. bulki 13 d; 5 à 600 b. qualité moyenne à bonne ont eu preneurs de 11 1/2 à 12 1/2d., quelques balles laine irrégulière de 10 à 10 1/2d. Une forte partie, provenant de laines lavées Victoria West, majeure partie bonne laine, a été embarquée par voilier pour compte des détenteurs En laine country snow white une partie de 100 b. lavage Freestate, passablement claire et sans défauts, a été traitée à 10 1/2 ou 10 3/4d.; quelques balles lavage Cradock ont été vendues à 9 1/2d. Les country scoured sont délaissées. Quelques balles laine fleece wased, de qualité moyenne bleuâtre ont réalisé 7d. En laines en suint Karoo on a vendu une tonte spéciale, bien lavée, soie longue, légère, à 6 1/2d, et une autre, moins bien conditionnée à 6d. Plusieurs parties laines en suint bleuâtres sup. longue convenables

---

FEUILLETON DU 1er JANVIER. — 108 —

LE SECRET DU SQUELETTE

PAR GEORGES PRADEL

TROISIÈME PARTIE
POMPONNE

VI

Histoire de Pomponne

Mais Guy de Briac avait, sans qu'il s'en doutât, le cœur attaqué par le monstre qui dévore les plus robustes amours : la satiété.

Depuis plusieurs mois, il y avait à bord de la *Perle*, comme lieutenant de Guy de Briac, un américain nommé Andrew Gilmore.

C'était un marin de premier ordre, joignant un surprenant sang-froid à une témérité extraordinaire.

Froid, sec, cassant, d'humeur sombre, ce grand garçon d'un blond roux, au nez retroussé comme celui des oiseaux de proie, aux yeux toujours voilé derrière d'épais sourcils, avait su s'emparer de la confiance de Guy de Briac.

Et jusqu'à un certain point cette confiance était justifiée.

Il est même très certain que Andrew Gilmore serait toujours demeuré dans le devoir c'est-à-dire un officier corsaire modèle, si la plus farouche des passions ne s'était allumée dans son cœur.

Andrew, dès qu'il avait pu entrevoir la belle Daya était devenu passionnément amoureux d'elle.

Et un jour que la *Perle* se balançait coquettement à l'ancre dans une baie écartée de Sumatra, et que le capitaine Pomponne était à terre, il s'était jeté aux genoux de la fille de l'iman et lui avait voué sa folie.

— Relevez-vous, avait répondu Daya, j'aime Pomponne, je l'adore, je l'adorerai toujours, et cela jusqu'à ma dernière heure. Relevez-vous... je veux oublier que vous m'avez parlé ainsi, que vous vous êtes oublié à ce point... Si j'en disais un mot au capitaine... Il vous casserait la tête... Vous êtes un brave garçon, Andrew Gilmore... Oubliez [illegible] instant d'*égarement*, et que jamais il n'en [illegible]tion entre nous... autrement j'en parlerai au capi[illegible]taine et vous savez ce qu'il en adviendrait...

Andrew Filmore se le tint pour dit, mais il ne parvint point à arracher la passion farouche de son cœur. Bien au contraire, elle ne fit que s'accroitre.

Guy de Briac, le chef, le maitre, devint pour lui un objet d'horreur. Ce fut pour lui l'ennemi et le lieutenant de la *Perle* ne chercha bientôt plus qu'à satisfaire la haine qui bouillonnait en lui.

L'occasion devait bientôt se présenter d'elle même...

La *Perle* avait rallié la mer du Nord.

La belle frégate, le hardi corsaire s'était réfugié à St-Malo. La *Ville-es-coq* avait reçu une visite nocturne, puis Pomponne avait repris aussitôt la mer.

Daya était malheureuse depuis qu'elle avait quitté la mer ensoleillée dont la brise lui apportait le soir les senteurs embaumées de son pays.

De noirs pressentiments assiégeaient sans cesse son âme troublée.

D'un autre côté une femme est rarement indifférente à une frénésie dont elle est le principe.

VII

Histoire de Daya et de la « Belle Hollandaise »

Plusieurs fois déjà elle avait été sur le point de demander à Pomponne d'éloigner Andrew Gilmore. Et chaque fois les mots avaient expiré sur ses lèvres. Elle connaissait la violence indomptable de son seigneur et maitre. Dans le premier moment de sa colère, il était parfaitement capable de lui faire sauter la cervelle, et franchement, sans partager en rien la passion de Gilmore, elle ne pouvait vouloir qu'il mourut pour expier le seul crime qu'il eût commis à ses yeux, le crime d'aimer la femme de son maitre.

Néanmoins, Andrew Gilmore devenait gênant. Sans cesse, elle rencontrait le froid regard du jeune corsaire. [illegible] trompait pas, Et dans ses yeux elle ne se [illegible] elle voyait briller une lueur d'espérance.

— Je suis patient, avait-il l'air de dire j'attends !...

Qu'attendait-il ?... L'occasion chauve !.... Celle qui n'a qu'un cheveu sur son crâne dénudé, cheveu qu'il est toujours si difficile de saisir.

Le hasard allait se charger de la lui fournir cette occasion.

La position du corsaire n'est pas toujours des plus commodes, surtout lorsque l'on est un corsaire quelque peu *irrégulier*, c'est ainsi que Guy de Briac se désignait lui-même.

Ayant été croiser le long des côtes de Danemarck, il avait essuyé dans ces parages une horrible tempête, qui vous avait étrillé la *Perle* de la belle façon et si bien désemparée qu'elle avait été forcée de jeter à la mer son lest, ses caisses à eau, ses salaisons, de vider ses soutes à biscuits, tant et si bien que, le vent calmé, il fallait rallier au plus vite le premier port venu, pour se charger de nouveaux vivres.

Jeter l'ancre dans un port !..... C'était interdit à Pomponne. Cependant il fallait vivre ; le corsaire, d'ordinaire, a les dents longues, il lui faut de la viande, du vin et du tafia... Et nous vous prions de croire que les lascars de la *Perle* ne déjeunaient point de l'air du temps et ne soupaient pas du bien du ciel.

Que faire en cette circonstance. Agir ainsi que toujours l'avait fait le madré Pomponne.

Les bouches à feu de la *Perle* sont halées en dedans. La batterie est peinte en noir, la frégate désemparé ressemble à s'y méprendre à un navire marchand. Des prélats goudronnés ont même déguisé les finesses de la coque du fin corsaire.

Et bravement, payant d'audace, il s'en fut mouiller en grande rade de Norden, le port bien abrité de la côte Hanovrienne.

C'était un jeu à se faire prendre. Mais Pomponne prétendait souvent en riant que le chanvre, destiné à la corde qui devait le pendre, n'était pas encore semé.

Et dans sa yole décommandant, il descendit droit à terre.

Oh ! il avait le moyen d'empêcher toute curiosité gênante. Le scorbut était à son bord, affirmait-il, et comme cette maladie pouvait se gagner rien qu'en respirant l'air des malheureux atteints, il était bien certain que personne ne songerait à sortir de Norden pour venir mettre les pieds à bord de la *Perle*.

Oh ! Guy de Briac ne demandait point que l'on vint jusqu'à bord de son malheureux navire enfoncé.

Des chalands chargés de vins, de barriques de vin, de bière, d'eau-de-vie, se tiendraient à la distance de plusieurs encâblures, et les embarcations de la *Perle* opéreraient le transbordement.

Ces propositions n'évitèrent aucune méfiance. Des marchés furent passés avec les fournisseurs et le ravitaillement du corsaire déguisé commença à s'opérer, tout comme la chose du monde la plus simple.

Daya, seule, était triste de cette aventure.

Depuis bientôt deux ans, Pomponne ne l'avait point quittée...

— Oh ! disait-elle en essuyant ses larmes, tu ne m'aimeras plus pendant longtemps encore !... Tu ne seras pas sans rencontrer une femme au teint pâle, une fille d'Europe, qui parviendra à t'arracher de mes bras.

Daya ne croyait point si bien dire.

Pomponne avait tout calculé, tout compris, par lui toutes les précautions avaient été prises. Il avait tout prévu... sauf l'imprévu !...

Certain jour — on était à la fin du chargement de la *Perle* ; quarante-huit heures encore et ses soutes pleines, sa cale bondée, elle reprendrait la haute mer, pareille à un oiseau de proie qui rouvre ses ailes et se remet en marche, — le jour baissait, Pomponne regagnait le quai où l'attendait sa yole, lorsque son lieutenant, Andrew Gilmore accourut au-devant de lui, en proie à une agitation extrême.

— Capitaine, lui dit-il tout essoufflé, je vous cherche partout.

— Calmez-vous, Gilmore, tel fut le premier mot de Pomponne, bien qu'il devinat que pour faire sortir ainsi son lieutenant de son flegme perpétuel, il fallut que la situation fut d'une sérieuse gravité.

Andrew reprit aussitôt son sang-froid.

— Commandant, dit-il, vous m'avez ordonné d'expédié à terre la grande chaloupe avec un armement de quarante hommes pour remorquer le dernier chaland chargé de pipes de vin et d'eau-de-vie.

— Parfaitement.

— Or, malgré mes ordres formels, les hommes de la chaloupe ont laissé seulement quatre d'entre eux à la garde de leur embarcation, et ont été boire de la bière et du schiedam à l'auberge dont vous voyez là-bas se balancer au gré du vent... l'*Aigle couronné*.

— Après ?

— Là ils se sont pris de querelle avec des matelots anversois, et il n'y a plus moyen d'en venir à bout.

GEORGES PRADEL

(*A suivre*.)